

TAXATION - RÔLE TRIENNAL 2019-20-21

RÈGLEMENT DE TAXATION 687

TAUX DE BASE 2019	RÉSIDENTIEL		0,811
	NON RÉSIDENTIEL (commercial)		2.060
	MULTIFAMILIAL		0,811
	INDUSTRIEL		2,150
	TERRAIN VAGUE DESSERVI		1.200
COMPENSATION	RÉGIE DE POLICE		0,6460
TAXE D'EAU	Unifamiliale, bifamiliale et multifamiliale	par unité	270
	ÉTABLISSEMENT NON RÉSIDENTIEL	Facturation de base selon diamètre de l'entrée de service + SITUATION APPLICABLE SUIVANTE:	
	SANS COMPTEUR	par local	3 fois montant de base OU 2 500\$ - Le montant le plus élevé
	COMPTEUR D'EAU	Entrée de service Consommation	Selon règlement de taxation 0,49m ³
	PISCINE / SPA (exemption si retiré avant 1er juin)		50
TAXE D'ORDURE	RÉSIDENTIEL		
	Unifamiliale et multifamiliale	par unité	225
	non desservis par service privé de conteneurs		
	Petits commerces assimilables	Par local	
	COLLECTE SÉLECTIVE	par unité	60
	(sans service de conteneur pour mat. résiduelles)		
	avec service de contenants privés	Exemption de la compensation selon l'article 46 du règl. 598-08	
FACTEUR COMPARATIF			1,00
PROPORTION MÉDIANE			100%
INTÉRÊTS		2019	12%
MUTATIONS	0 @ 50 900 \$		0,5 %
	50 900.01 @ 254 400 \$		1,0 %
	254 400.01 @ 500 000 \$		1,5 %
	500 000 et plus		3.00%